

Bachelier : assistant de direction option : langues et gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 44	Fax : +32 (0) 65 40 41 54	Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AD110 Néerlandais 1			
Ancien Code	ECAD1B10AD110	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MOAD1100		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	84 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Sylvie TELLIER (tellers@helha.be) Alice DELZENNE (delzennea@helha.be)		
Coefficient de pondération	70		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise à développer les notions fondamentales de la langue néerlandaise tant du point de vue lexical, grammatical que syntaxique afin de familiariser les étudiants à une série de situations de la vie quotidienne et professionnelle, tout en développant les techniques de communication écrite et/ou orale en néerlandais.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au bachelier en secrétariat de direction**
 3.1 Manier la langue française et pratiquer des langues étrangères à l'oral et à l'écrit

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de la période d'apprentissage, il est attendu que, de façon individuelle, l'étudiant soit capable de :

1. Appliquer rigoureusement la théorie grammaticale dans des exercices.
2. Utiliser et/ou expliciter du **vocabulaire adéquat** dans un contexte donné.
3. Formuler correctement **par écrit et oralement** des messages liés à la vie quotidienne et professionnelle.
4. **Structurer** correctement une phrase.
5. Répondre adéquatement à des questions portant sur le contenu de messages écrits.
6. Répondre adéquatement à des questions portant sur le contenu de messages oraux.
7. Traduire avec précision des mots, des paragraphes de textes, des expressions et des phrases.
8. **Formuler** correctement par écrit et oralement des messages liés au contenu des sources rencontrées.
9. **Résumer** par écrit et oralement les idées contenues dans un texte, un dialogue, un exercice.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECAD1B10AD110A Néerlandais

84 h / 7 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 70 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECAD1B10AD110A Néerlandais

70

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Cette unité/activité s'adressant à un public francophone, la langue officielle est le français. La méthode pédagogique mettra néanmoins l'accent sur la langue cible.

Sauf mention explicite de la part de l'enseignant, toute utilisation de l'intelligence artificielle est rigoureusement proscrite dans les activités requises au sein de cette UE. Dans tous les cas, il est interdit de présenter des contenus générés par l'IA (textes, images, codes, musiques, etc.) comme étant de sa propre création. L'enseignant peut demander aux étudiant·e·s des explications sur la genèse de certaines sections des travaux, d'initier des vérifications supplémentaires. En cas de doute, il est de sa liberté d'ajouter des épreuves orales au dispositif d'évaluation.

La procédure pour faute grave ou fraude prévue aux articles 109 et suivants du RGE s'appliqueront aux étudiant·e·s qui ont recours à des systèmes d'IA génératives d'une manière non conforme aux utilisations prévues dans cette fiche ECTS ou dans la Charte d'utilisation responsable de l'intelligence artificielle (IA) générative à la HELHa. Cette charte s'applique à la présence fiche ECTS dans sa version validée par le Conseil pédagogique du 12 mars 2024 et l'Organe de Gestion du 2 juillet 2024.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : assistant de direction option : langues et gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	
Tél : +32 (0) 65 40 41 44	Fax : +32 (0) 65 40 41 54
	Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Néerlandais			
Ancien Code	3_ECAD1B10AD110A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MOAD1101		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	84 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Sylvie TELLIER (tellers@helha.be) Alice DELZENNE (delzennea@helha.be) Sylvie TELLIER (tellers@helha.be)		
Coefficient de pondération	70		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage vise à développer les notions fondamentales de la langue néerlandaise tant du point de vue lexical, grammatical que syntaxique afin de familiariser les étudiants à une série de situations de la vie quotidienne et professionnelle tout en développant leurs techniques de communication orale et écrite.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de la période d'apprentissage, il est attendu que, de façon individuelle, l'étudiant soit capable de :

1. Appliquer rigoureusement la **théorie grammaticale** dans des exercices.
2. Utiliser et/ou expliciter (en langue cible) du vocabulaire adéquat dans un contexte donné.
3. **Formuler** correctement par écrit et oralement des messages liés à la vie quotidienne et professionnelle.
4. **Structurer** correctement une phrase.
5. **Répondre** adéquatement à des questions portant sur le contenu de messages écrits.
6. **Répondre** adéquatement à des questions portant sur le contenu de messages oraux.
7. **Traduire** avec précision des mots, des paragraphes de textes, des expressions et des phrases.
8. **Formuler / reformuler** correctement **par écrit et oralement** des messages liés au contenu des sources rencontrés.
9. **Résumer** les idées contenues dans un texte, un dialogue, un exercice.
10. **Compléter** des phrases lacunaires avec un mot adéquat.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le cours s'appuie sur différents axes:

- Textes et exercices authentiques traitant de la vie culturelle, courante et professionnelle néerlandophone.
- Révision des thèmes lexicaux relatifs à la vie quotidienne et professionnelle.
- Révision de la grammaire néerlandaise et acquisition d'un lexique de base généraliste, mais aussi spécifique au métier.
- Révision générale des points grammaticaux de base (Les temps, les pronoms, structure de phrases ...)

Démarches d'apprentissage

- Travail en **deux groupes de niveau** (débutant - Intermédiaire). Pour le groupe débutant, une heure supplémentaire

de néerlandais par semaine est prévue à l'horaire.

- Travail **des 4 compétences langagières** : audition, lecture, expressions orale et écrite.
- **Alternance** d'explications théoriques et d'exercices d'application.
- Démarche **déductive et inductive**.
- Travail de groupe en classe.
- Travail en autonomie.
- Approche interactive.
- **Prise de notes du vocabulaire au soin de l'étudiant.**

Dispositifs d'aide à la réussite

- Travail en groupes de niveau (groupe débutant - Intermédiaire). Pour le groupe débutant, une heure supplémentaire de néerlandais par semaine est prévue à l'horaire.

- Interrogations
- Correction des interrogations
- Correction d'exercices par les pairs.
- correction collective ou par les pairs des préparations.
- Séance questions/réponses.
- Travaux dirigés.

Sources et références

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur ConnectED au regard de l'UE/AA

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne : le syllabus, les modalités opérationnelles, les notes de cours, PPT ou autres supports seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA

4. Modalités d'évaluation

Principe

Groupe débutant Q1: 54h Q2 : 54h

Groupe intermédiaire : Q1 : 42h Q2 : 42h

Tout travail remis en retard ne sera pas corrigé.

Les modalités d'évaluation et la pondération de l'activité d'apprentissage sont les suivantes :

Q1 - production journalière - EVC 50%

Q2 - production journalière - EVC 50%

Q3 - EXE 100%

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	50	Evc	50		

Période d'évaluation					Exe	100
----------------------	--	--	--	--	-----	-----

EvC = Évaluation continue, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 70

Dispositions complémentaires

Remarque : Toute interrogation non présentée doit être justifiée par un certificat médical (voir Règlement d'ordre intérieur). En l'absence de CM, vous obtiendrez un zéro pour l'interrogation. En cas de plusieurs certificats médicaux : une évaluation de synthèse sera organisée pendant la période d'évaluation.

Il est obligatoire de présenter **chacune des épreuves et toutes les parties** de l'évaluation (sinon l'évaluation est annulée).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Q3 : matière de toute l'année. Il est obligatoire de présenter toutes les parties de l'épreuve.

Sauf mention explicite de la part de l'enseignant, toute utilisation de l'intelligence artificielle est rigoureusement proscrite dans les activités requises au sein de cette UE. Dans tous les cas, il est interdit de présenter des contenus générés par l'IA (textes, images, codes, musiques, etc.) comme étant de sa propre création. L'enseignant peut demander aux étudiant·e·s des explications sur la genèse de certaines sections des travaux, d'initier des vérifications supplémentaires. En cas de doute, il est de sa liberté d'ajouter des épreuves orales au dispositif d'évaluation.

La procédure pour faute grave ou fraude prévue aux articles 109 et suivants du RGE s'appliqueront aux étudiant·e·s qui ont recours à des systèmes d'IA génératives d'une manière non conforme aux utilisations prévues dans cette fiche ECTS ou dans la Charte d'utilisation responsable de l'intelligence artificielle (IA) générative à la HELHa. Cette charte s'applique à la présence fiche ECTS dans sa version validée par le Conseil pédagogique du 12 mars 2024 et l'Organe de Gestion du 2 juillet 2024.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).